



Lui dois je une compensation pour notre maison?

Par **marjo14100**, le **01/09/2020 à 22:10**

Bonjour,

Je suis en instance de divorce, je vis actuellement dans notre maison car mon ex est parti vivre avec sa nouvelle compagne avec laquelle il m'a trompée et qui est tombée enceinte de lui avant notre séparation. Nous sommes passés devant le juge pour la non conciliation, le juge m'a accordé de vivre dans la maison en échange, bien sûr, de payer les traites du crédit, ce que je fais bien évidemment.

Cela fait 18 mois que la situation est comme ça, je lui ai proposé à plusieurs reprises qu'on vende la maison mais il s'y oppose. Vais je lui devoir une compensation pour la maison ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **02/09/2020 à 00:40**

Bonsoir

Si l'ONC ne précise que la prise en charges des mensualités, vous pouvez vous y tenir, car c'est en principe le juge aux affaires familiales qui fixe le montant puis les modalités de versement de la prestation compensatoire.

Donc si votre ex demandait une indemnité, il devra passer par le JAF